

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024
Rapporteur :
Monsieur Didier LEROY**

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Déploiement de la RFID (Radio Frequency Identification) dans le réseau des médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale

Le conseil communautaire a pris acte le 3 décembre 2020 de la mise en œuvre du projet d'automatisation des prêts et retours de documents dans le réseau des médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale.

Avec la construction de la nouvelle médiathèque du Pays Glazik et de Quéménéven, il convient de mettre à jour le coût de l'opération pour permettre à la collectivité de solliciter auprès de la DRAC une subvention au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD - Dotation Générale de Décentralisation - Bibliothèques).

Le conseil communautaire avait pris acte le 3 décembre 2020 du déploiement de la RFID (identification par radio fréquence) sur le réseau des médiathèques.

La construction de la nouvelle médiathèque du Pays Glazik et de Quéménéven devra nécessairement intégrer la technologie RFID pour proposer une offre de qualité et de nouveaux services aux usagers des médiathèques.

Pour rappel, le déploiement de cette solution technique présente de nombreux avantages :

- pour le public : réduction de l'attente pour effectuer les transactions, plus de confidentialité, du personnel plus présent pour l'accueil, l'assistance, le renseignement ;
- pour le personnel : prévention des TMS, valorisation du rôle et des compétences des agents ;

- pour diversifier les services : l'automatisation des médiathèques va contribuer à la mise en œuvre du Projet Culturel Educatif et Social (PCSES) adopté lors du conseil communautaire du 21 décembre 2023. Les services actuellement proposés seront progressivement réorganisés selon les orientations du PCSES, notamment avec les axes « Médiathèques inclusives » et « Médiathèques créatives » prévoyant le développement des missions d'accueil, de médiation, en permettant aux bibliothécaires d'aller davantage au-devant des publics.

Le coût prévisionnel de cette opération est aujourd'hui estimé à 402 087 € H.T.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à solliciter une demande de subvention auprès de la DRAC, au titre de la DGD Bibliothèques, à hauteur de 140 500 €.